

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à la définition du périmètre d'aménagement foncier de la commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES

Les propriétaires fonciers des communes de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES ; CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES ; DEYCIMONT et DOCELLES sont informés que la commission communale d'aménagement de la commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES a décidé dans sa séance du 27 octobre 2017 de proposer une procédure d'aménagement foncier agricole et forestier sur le territoire de la commune de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES avec des extensions sur les communes de CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES ; DEYCIMONT et DOCELLES.

Par arrêté du 24 Novembre 2017, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Départemental a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :

Du 26 Janvier au 26 Février 2018 avant 16h00

Le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend notamment l'Etude Préalable d'Aménagement Foncier, sur le site www.vosges.fr ainsi que sur support papier et informatique dans la salle du Conseil à la mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, à ses jours et heures d'ouverture habituels :

- **Les lundis** de 17h00 à 18h30
- **Les Vendredis** de 17h00 à 18h30

Ainsi qu'aux jours et heures suivants :

- **Samedi 27 Janvier 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Samedi 3 Février 2018 de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 10 Février 2018 de 9h00 à 12h00**

Monsieur Christian LEMERCIER, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire.

Monsieur Christian LEMERCIER se tiendra en mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES les samedis 17 Février 2018 de 9h00 à 12h00 et 24 Février 2018 de 14h00 à 18h00 ainsi que le lundi 26 février 2018 de 15h00 à 16h00 pour recevoir les observations portant sur les propositions. Les observations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la Mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES ou effectuées sur le site www.vosges.fr et à l'adresse mail leroulier.perimetre@vosges.fr avant 16h00 le 26 Février 2018.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de LE ROULIER-DEVANT-BRUYERES, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Départemental des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr.

L'examen des réclamations sera effectué par la Commission Communale d'Aménagement Foncier et ses décisions seront notifiées à chaque réclamant.

Il appartient aux propriétaires de signaler au Conseil Départemental des Vosges (Direction de l'Attractivité des Territoires) dans un délai d'un mois, les contestations judiciaires en cours portant sur la propriété d'immeubles inclus dans le périmètre. Cette démarche permettra au Conseil Départemental d'informer les auteurs de ces contestations judiciaires de la procédure d'aménagement foncier en cours.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du Conseil Départemental des Vosges - Direction de l'Attractivité des Territoires – Service Agriculture et Forêt – 8 Rue de la Préfecture – 88088 EPINAL CEDEX 9 – 03.29.29.88.88.

Le Président du Conseil Départemental



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

DAT / SAF

8 Rue de la Préfecture - 88088 EPINAL CEDEX 9

Tél. : 03.29.29.88.88